

## COMMUNIQUE DE PRESSE du dimanche 12 mai 2019

### **Le préfet de la Corrèze Frédéric VEAU expulse un somalien ! Double peine pour Mohamed MOUSSE FARAH Expulsion vers la Somalie**

Dans quelques heures, Mohamed MOUSSE FARAH, âgé de 31 ans, demandeur d'asile, va être expulsé vers la Somalie sur ordre du préfet de la Corrèze M. Frédéric VEAU.

Nous, associations de soutien et de défense des droits des étrangers, signataires du manifeste « Non aux expulsions sur la Montagne Limousine », demandons à M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze, d'annuler sa décision.

Mohamed MOUSSE FARAH est d'origine somalienne, issue d'une fratrie de 11 enfants, jamais scolarisé, son père a été assassiné quand il avait 6 ans, pauvre parmi les pauvres dans un pays qui n'a plus d'État, où règnent la guerre et la famine, où les eaux très poissonneuses sont pillées par les grands thoniers occidentaux, où des déchets toxiques sont déversés sur les côtes somaliennes, où les plages sont transformées en poubelles radioactives.

Mohamed MOUSSE FARAH a été amené de force de Somalie à la prison de Fresnes en France, puis jugé pour avoir participé à l'attaque d'un catamaran au large des côtes somaliennes en 2011. Il a été condamné en 2016 pour acte de piraterie dans l'affaire du Tribal Kat. Condamnation qui n'a pas été assortie d'une ITF (Interdiction de Territoire français) car la Cour d'Assises connaît les risques de renvoyer un somalien en Somalie !  
*« Dans ce procès, tout le monde avait compris le drame humain qui avait pu mener ces hommes à commettre des actes de piraterie. » Rachel LINDON, avocate de Mohamed MOUSSE FARAH.*

Mohamed MOUSSE FARAH a aujourd'hui purgé sa peine et devait sortir libre du centre de détention d'Uzerche mardi 14 mai 2019. L'association Montagne Accueil Solidarité de Peyrelevade s'était engagée à l'héberger et à le soutenir.

Durant la majeure partie de sa détention, Mohamed MOUSSE FARAH n'a pas eu la possibilité de faire respecter ses droits. Depuis novembre 2018, il a enfin réussi à déposer une demande d'asile car il craint pour sa vie en cas de retour dans son pays. Il est d'ailleurs toujours demandeur d'asile en attente d'une audience devant la CNDA !

Mais coup de théâtre, sans attendre la fin de la procédure de sa demande d'asile, M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze, en a décidé autrement et ordonne à Mohamed MOUSSE FARAH de quitter le territoire français sans délai !

Sa femme et ses enfants sont menacés depuis son arrestation en 2011. Ils ont dû quitter leur village et sont obligés de vivre cachés. Sa mère a reçu des menaces de la part des Shebabs (groupe terroriste islamiste somalien). Mohamed MOUSSE FARAH craint d'être assassiné dès son arrivée par les chefs des pirates pour les avoir dénoncé.

Et à juste titre car Youssouf Mohamed Ahmed, ancien pirate somalien, jugé et condamné en France, puis expulsé par la Suède, pays où il avait décidé de se marier et de refaire sa vie, a été assassiné fin 2018 à Mogadiscio d'une balle dans la tête, moins de 24 heures après avoir posé le pied en Somalie.

Mohamed MOUSSE FARAH a toujours coopéré avec la justice française. Il n'a jamais nié les faits reprochés. Il a toujours eu un comportement exemplaire en détention. Il a appris le français et a passé des diplômes certifiants. Il occupait un poste d'auxiliaire d'étage accessible à très peu de détenus. C'est une personne courageuse, généreuse et intelligente qui a adopté nos codes culturels. Il a bénéficié de plusieurs remises de peine.

Aujourd'hui son moral est au plus bas car retourner en Somalie signifie pour lui LA MORT. Ses avocats Rachel LINDON et Thomas HEINTZ se sont battus pour l'empêcher de mourir, parce qu'il n'y a sans doute pas plus démuni qu'un somalien dans une prison française. Personne ne parle leur langue, personne ne leur rend visite, personne ne peut les rassurer face à la brutalité du choc culturel.

**Quel est le sens d'une justice qui enferme pendant des années une personne et qui, trois semaines avant sa sortie, le condamne à nouveau ?**

**Quel est le sens d'une justice qui ordonne un retour forcé dans un pays en guerre et sans État, en proie aux violences des Shebabs et de Daesh ?**

**LE RETOUR EN SOMALIE  
EST UNE CONDAMNATION A MORT POUR MOHAMED MOUSSE FARAH.**

**EXIGEONS** du préfet qu'il annule l'Obligation de Quitter le Territoire pris à l'encontre de Mohamed MOUSSE FARAH.

**EXIGEONS** du préfet que Mohamed MOUSSE FARAH sorte libre du centre de détention d'Uzerche mardi 14 mai 2019.

**EXIGEONS** la fin de la double peine pour les personnes étrangères détenues !

**NON** aux EXPULSIONS sur la Montagne Limousine !  
**OUI** à l'ACCUEIL !

**RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE DE TULLE  
LUNDI 13 MAI À 14H00**

Contact presse :

Association La Cimade, Maison des associations – 19290 PEYRELEVADE

07.78.54.28.74 - [peyrelevade@lacimade.org](mailto:peyrelevade@lacimade.org)



Le 06 mai 2019, victime de la double peine, un homme s'est suicidé dans sa cellule de la maison d'arrêt de Grasse, alors qu'il était menacé d'une expulsion imminente vers son pays d'origine.

<https://www.lacimade.org/presse/prison-de-grasse-un-homme-victime-de-la-double-peine-retrouve-mort-avant-son-expulsion/>